

RÈGLEMENT NUMÉRO 653
(adopté par la résolution numéro 173-05-2010)

**DÉCRÉTANT L'OUVERTURE, LA RÉFECTION ET LA MUNICIPALISATION
D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC MIGUË SUR 1 800 MÈTRES (PARTIE
PUBLIQUE)**

- Attendu que** le conseil de la Municipalité de Saint-Damien a compétence en matière de voirie en vertu de la Loi sur les compétences;
- Attendu que** depuis l'automne 2006, un grand nombre de personnes intéressées ont manifesté le désir que soit municipalisé le chemin du Lac Miguë, sur environ mille huit cent mètres (1 800 M), soit toute la partie publique, de l'intersection du chemin des Clubs;
- Attendu qu'** après plusieurs démarches, le 14 octobre 2006, les contribuables intéressés dans l'ouverture et la réfection d'une partie du chemin du Lac Miguë ont été convoqués pour être entendus;
- Attendu qu'** après audition des contribuables intéressés, examen au mérite et votation officielle (à titre indicatif), il y a lieu de donner suite favorablement au projet;
- Attendu que** les échanges avec le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune et le Ministère des Transports, concernés par le projet, sont laborieuses et entraînent des délais importants;
- Attendu qu'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur le conseiller Marc Aubertin lors de la séance extraordinaire de ce conseil, tenue le 3 mai 2010;

À ces causes, sur proposition de Monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu:

Que le 14 mai 2010, ce conseil municipal adopte le règlement numéro 653 et statue par ledit règlement ce qui suit:

Article 1: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

Article 2: TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement décrétant l'ouverture, la réfection et la municipalisation d'une partie du chemin du Lac Miguë sur 1 800 mètres (partie publique) », et porte le numéro 653 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

Article 3: OBJET

L'objet du présent règlement est de décréter l'ouverture, la réfection et la municipalisation d'une partie du chemin du Lac Miguë sur une longueur

approximative de mille huit cents mètres (1 800 M), soit la partie publique à partir de l'intersection du chemin des Clubs, et de déterminer le mode de financement pour acquitter les coûts reliés auxdits travaux.

Article 4: DESCRIPTION DU CHEMIN

L'assiette d'une partie du chemin du Lac Miguë sera formée d'une partie des lots 4, 5 et 6, rang Nord-Est du chemin Saint-Damien, circonscription foncière de Berthier, le tout suivant le plan préparé par Jean-Pierre Girard, arpenteur-géomètre, et faisant partie intégrante du présent règlement.

Il s'agit en fait d'une partie du chemin Saint-Damien tel que montré à l'originaire.

Article 5: OUVERTURE DU CHEMIN

À partir de la cession gouvernementale, le chemin du Lac Miguë (partie) sera la propriété de la Municipalité de Saint-Damien.

Article 6: DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION

Les travaux de réfection seront réalisés suivant les étapes suivantes, dans l'ordre, mais non limitativement :

1. Arpentage et enregistrement de l'opération cadastrale désignant l'assiette du chemin;
2. Élimination de roc;
3. Déboisement;
4. Excavation de fossés et reprofilage;
5. Mise en place de ponceaux;
6. Glissières de sécurité;
7. Rechargement.

Article 7: COÛTS DES TRAVAUX

Les coûts des travaux définis à l'article 6 du présent règlement ont été établis à la somme de 323 120 \$, tel que résumé à l'annexe A intitulé « Détails des coûts inhérents à l'ouverture, la réfection et la municipalisation d'une partie du chemin du Lac Miguë (1 800 mètres) » et faisant partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit, comme si elle était ici au long reproduite.

Article 8: AUTORISATION

Pour réaliser les travaux projetés définis à l'article 6 du présent règlement, le conseil municipal de Saint-Damien est autorisé à dépenser et à emprunter une somme n'excédant pas 323 120 \$ pour une période de quinze (15) ans.

Article 9: PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Les travaux de réfection définis dans le présent règlement seront effectués au cours de l'année 2010, sous la surveillance et le contrôle de l'inspecteur municipal.

La Municipalité de Saint-Damien contribuera à la réfection dudit chemin, en

fournissant, entre autres, sa machinerie, sa main d'oeuvre et ses équipements, dans la proportion de 70 pourcent (70%), pour environ soixante-dix (70) heures.

Article 10: MODE D'IMPOSITION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B intitulé « Liste des propriétaires intéressés par l'ouverture, la réfection et la municipalisation d'une partie du chemin du Lac Miguë (1 800 mètres) » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble commercial	1,5
Immeuble vacant (non construit)	0,5
Autre immeuble	2

Article 11: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi, après avoir reçu toutes les approbations requises.

Josée Tellier
secrétaire-trésorière
et directrice générale

Yves Giard
maire

AVIS DE MOTION:	3 mai 2010
ADOPTION:	14 mai 2010
APPROBATION DES P.H.V:	29 mai 2010
APPROBATION DU MAMROT:	21 mai 2014
ENTRÉE EN VIGUEUR:	21 mai 2014
PUBLICATION:	28 mai 2014

ANNEXE A

DÉTAILS DES COÛTS INHÉRENTS À L'OUVERTURE, LA RÉFECTION ET LA MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC MIGUE SUR 1 800 MÈTRES (PARTIE PUBLIQUE)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	COÛTS
1. <u>Frais professionnels</u>	
• cadastre de l'assiette du chemin	
◇ cadastre, bornes, dépôt et enregistrement	14 500, \$
◇ autorisation de passage MRNF	150, \$
2. <u>Élimination de roc</u>	
• dynamitage	20 000, \$
3. <u>Déboisement</u>	
• déboisement et libération d'emprise	3 500, \$
4. <u>Excavation de fossés et reprofilage</u>	
• location de pelle mécanique et camions	
◇ 3 600 m @ 8,00 \$/m	28 800, \$
5. <u>Mise en place de ponceaux</u>	
• excavation et ponceaux	
◇ 12 unités transversales @750 \$	9 000, \$
◇ 8 unités longitudinales @ 500 \$	4 000, \$
6. <u>Glissières de sécurité</u>	
• 80 m @ 70,00 \$/m	5 600, \$
7. <u>Rechargement</u>	
• gravier naturel	
◇ 9 000 tm @ 9,50 \$/t	85 500, \$
• gravier concassé 20-0 mm	
◇ 9 200 tm @ 12,50 \$/t	115 000, \$
• redevances	
◇ 18 200 tm @ 0,51 \$/t	9 282, \$
8. <u>Machinerie municipale</u>	
• niveleuse	
◇ 80h à 145 \$/h X 30%	3 480, \$
• rétrocaveuse	
◇ 30h à 80 \$/h X 30%	720, \$
	Sous-total: 299 532, \$
	TPS (14 976 \$) 0, \$
	TVQ (x 100%) : 23 588, \$
	TOTAL: 323 120, \$

ANNEXE B

**LISTE DES PROPRIÉTAIRES INTÉRESSÉS PAR L'OUVERTURE, LA
RÉFECTION ET LA MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU
LAC MIGUE SUR 1 800 MÈTRES (PARTIE PUBLIQUE)**

Matricule	No civique	Voie publique	Propriétaire	Unité
0135-27-9077-0-000-0000	420	LAC-MIGUE	GAGNE MARC	1
0135-27-9149-0-000-0000		LAC-MIGUE	GAGNE MARC	0.5
0135-28-6367-0-000-0000	400	LAC-MIGUE	COUTURE FRANCOIS	1
0135-28-7217-0-000-0000	410	LAC-MIGUE	VEILLEUX PHILIPPE	1
0135-29-9104-0-000-0000		LAC-MIGUE	LEPINE ANNIE	0.5
0135-35-2194-0-000-0000		LAC-MIGUE	DAIGLE ROBERT	0.5
0135-37-4802-0-000-0000		LAC-MIGUE	TREMBLAY LOUISE	0.5
0135-39-3424-0-000-0000		LAC-MIGUE	LEPINE ANNIE	0.5
0135-39-8336-0-000-0000		LAC-MIGUE	MELOCHE PIERRE	0.5
0135-45-1201-0-000-0000		LAC-MIGUE	POUDRIER GHISLAIN	0.5
0135-47-0556-0-000-0000		LAC-MIGUE	VEILLEUX PHILIPPE	0.5
0135-48-2848-0-000-0000	480	LAC-MIGUE	SEGUIN JOSEE	1
0135-49-2062-0-000-0000	360	LAC-MIGUE	BERGERON MICHEL	1
0135-58-0673-0-000-0000	490	LAC-MIGUE	PERREAULT JEAN-PAUL	1
0135-69-3348-0-000-0000		LAC-MIGUE	THIBAUT MARJOLAINE	0.5
0136-30-7182-0-000-0000		LAC-MIGUE	GARCEAU PATRICK	0.5
0136-31-7933-0-000-0000		LAC-MIGUE	GARCEAU PATRICK	0.5
0136-40-5112-0-000-0000	350	LAC-MIGUE	THOUIN MADELEINE	1
0136-40-6363-0-000-0000		LAC-MIGUE	GLEMET HELENE	0.5
0136-42-5626-0-000-0000		LAC-MIGUE	GARCEAU PATRICK	0.5
0136-42-9557-0-000-0000		LAC-MIGUE	GARCEAU PATRICK	0.5
0136-50-0495-0-000-0000		LAC-MIGUE	LEMERISE DANIEL	0.5
0136-51-3526-0-000-0000	320	LAC-MIGUE	BELLEHUMEUR FRANCOIS	1
0136-52-3390-0-000-0000		LAC-MIGUE	THIBAUT MARJOLAINE	0.5
0136-52-7707-0-000-0000		LAC-MIGUE	POLGAR MICHEL	0.5
0136-53-6526-0-000-0000		LAC-MIGUE	THIBAUT MARJOLAINE	0.5
0136-54-6260-0-000-0000		LAC-MIGUE	PLACEMENTS J.P. PERREAULT INC.	0.5
0136-62-3140-0-000-0000		LAC-MIGUE	MORIN ROCK	0.5
0136-62-5981-0-000-0000	280	LAC-MIGUE	JOLY BENOIT	1
0136-63-8884-0-000-0000	260	LAC-MIGUE	FOREST ANDREE	1
0136-64-9823-0-000-0000	250	LAC-MIGUE	BOLDUC PATRICE	1
0136-73-0624-0-000-0000	270	LAC-MIGUE	BOUCHARD SERGE	1
0136-74-3254-0-000-0000		LAC-MIGUE	ANDONIE MARIUS	0.5
0136-74-8078-0-000-0000		LAC-MIGUE	LANGLOIS ISABELLE	0.5
0136-75-0743-0-000-0000		LAC-MIGUE	HANFIELD JACQUES	0.5
0136-81-4238-0-000-0000		LAC-MIGUE	CARAGHIAUR EUGENE	0.5
0136-81-7478-0-000-0000	580	LAC-MIGUE	BEAUCHAMP ALAIN	1
0136-82-9918-0-000-0000		LAC-MIGUE	TURBIDE MARIE-PIERRE	0.5
0136-85-1908-0-000-0000		LAC-MIGUE	DUPUIS SIMON	0.5
0136-85-5043-0-000-0000		LAC-MIGUE	THIBERT MARC-ANDRE	0.5
0136-85-7182-0-000-0000		LAC-MIGUE	BLAIS JEAN-YVES	0.5
0136-86-9638-0-000-0000	190	LAC-MIGUE	DUBREUIL JEAN-PAUL	1
0136-92-2757-0-000-0000		LAC-MIGUE	CARON RENE	0.5
0136-96-4084-0-000-0000		LAC-MIGUE	VAILLANCOURT LUC	0.5
0136-97-6592-0-000-0000		LAC-MIGUE	DUBREUIL STEPHAN	0.5
0136-97-9514-0-000-0000		LAC-MIGUE	VAILLANCOURT LUC	0.5
0136-99-3413-0-000-0000		LAC-MIGUE	GARCEAU PATRICK	0.5
0236-03-5726-0-000-0000		LAC-MIGUE	CONSTRUC. ALAIN BEAUCHAMP & FILS INC.	0.5
0236-07-4257-0-000-0000		LAC-MIGUE	VAILLANCOURT LUC	0.5
0236-17-1173-0-000-0000		LAC-MIGUE	TEASDALE MARIO	0.5

ANNEXE B

LISTE DES PROPRIÉTAIRES INTÉRESSÉS PAR L'OUVERTURE, LA RÉFÉCTION ET LA MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC MIGUE SUR 1 800 MÈTRES (PARTIE PUBLIQUE)

Matricule	No civique	Voie publique	Propriétaire	Unité
0236-34-2289-0-000-0000	700	LAC-MIGUE	GUERARD CLAUDIA	1
0236-38-1663-0-000-0000	60	LAC-MIGUE	GRANDCHAMP GHISLAIN	1
0237-20-3080-0-000-0000	70	LAC-MIGUE	GRANDCHAMP ROBERT	1
0235-33-5050-0-000-0000		DESAUTELS	CARAGHIAUR GEORGES	0.5
0236-35-2193-0-000-0000		DESAUTELS	DE LA CROIZETIERE CLAIRMONT	0.5
0236-35-2455-0-000-0000	20	DESAUTELS	GRAVEL GEORGES	1
0236-35-4008-0-000-0000		DESAUTELS	DENOMMEE MARC	0.5
0236-36-2417-0-000-0000	25	DESAUTELS	GRANDCHAMP RONALD	1
0236-36-3637-0-000-0000		DESAUTELS	GAMELIN DENIS	0.5
0236-36-4757-0-001-0000	30	DESAUTELS	CLOUTIER LORRAINE	1
0236-36-4757-0-002-0000	40	DESAUTELS	CLOUTIER LORRAINE	1
0236-36-5280-0-000-0000		DESAUTELS	CLOUTIER LORRAINE	0.5
0236-37-6722-0-000-0000	50	DESAUTELS	DENOMMEE MARC	1
0236-37-7179-0-000-0000		DESAUTELS	FREIRE MONICA	0.5
0336-45-7045-0-000-0000		DESAUTELS	CORNELLIER CLAUDE	0.5
0335-30-0515-0-000-0000		DESAUTELS	CORNELLIER CLAUDE	0.5